



*Participez
à la vie de
votre quartier*

**DEVENEZ MEMBRE D'UN COMITÉ CONSULTATIF
DE QUARTIER ET FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE COMMUNE**

Dans le but de faire participer les citoyens à l'évolution de leur cadre de vie, la Ville a mis en place des Comités Consultatifs de Quartiers (CCQ) en avril 2019 pour une durée d'un an. L'expérience s'étant avérée concluante, la démarche se poursuit avec la mise en place de nouveaux CCQ pour une durée de 3 ans.

— QUE SONT LES COMITÉS CONSULTATIFS DE QUARTIERS ?

Le Comité de quartier est une instance consultative qui peut :

- Proposer des projets d'intérêt collectif à partir de son expertise d'usage du quartier et de la ville
- Permettre aux habitants de donner des avis en amont des décisions sur des projets municipaux
- Être missionné par la ville pour des projets collectifs d'intérêt général

Il s'interdit toute forme de prosélytisme sur le plan politique, syndical et religieux.

Dans les CCQ, l'intérêt général l'emporte sur les intérêts personnels. Dans la mesure où ils ont un rôle consultatif, la décision demeure en dernier ressort de la responsabilité du conseil municipal. À ce titre, ils ne peuvent en aucun cas engager la ville.

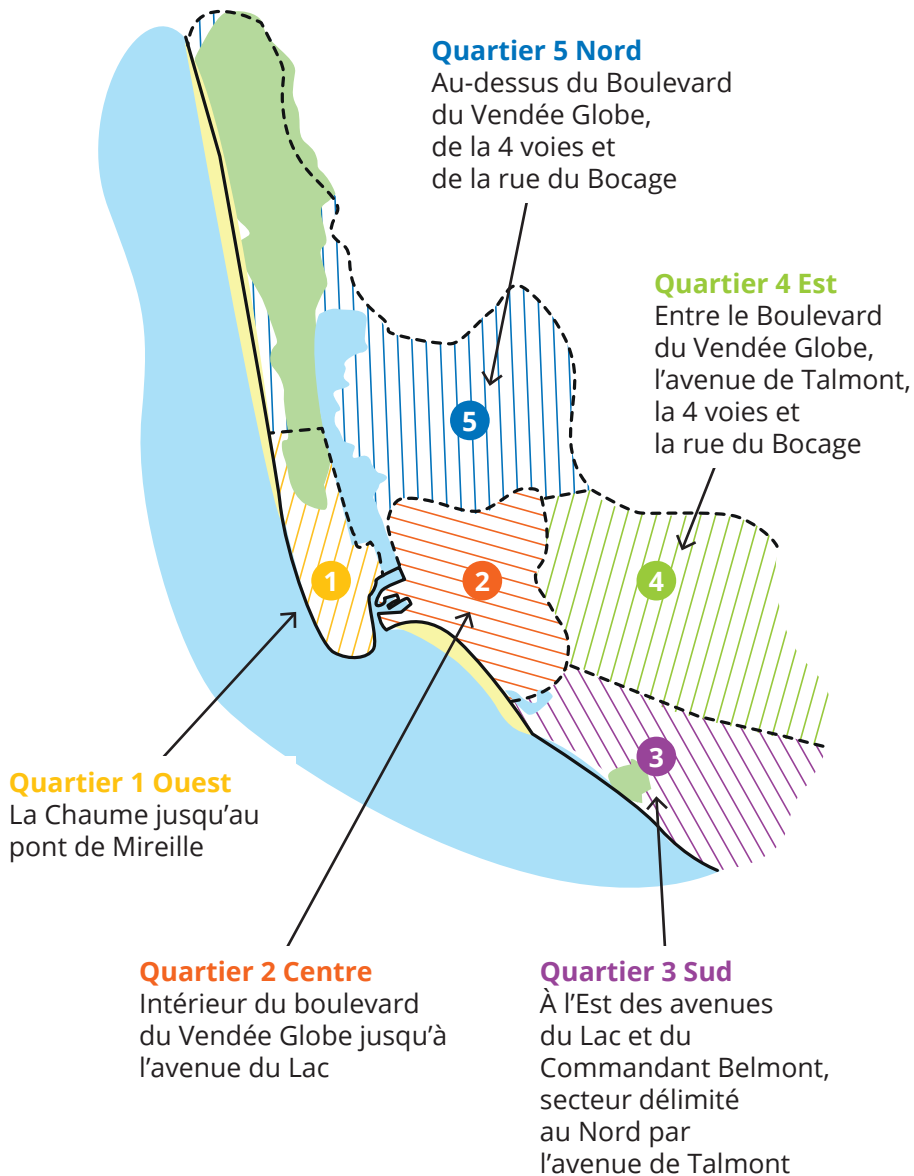
Chaque CCQ sera composé de :

- 30 habitants du quartier
- 5 représentants d'associations
- 3 élus
- 1 personne qualifiée pour l'ensemble des CCQ

Leur mandat sera de 3 ans.

— CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir au moins 18 ans
- Habiter à titre principal aux Sables d'Olonne et résider dans le quartier
- Ne pas siéger dans plusieurs comités consultatifs de quartier
- Ne pas être élu au conseil municipal à l'exception des membres de droit
- Ne pas être agent de la commune ou de la communauté d'agglomération



Chaque comité consultatif représente un quartier de la Ville.

— COMMENT FAIRE ?

Les membres des CCQ seront désignés par tirage au sort, sous contrôle d'huissier, en fonction de leur bureau de vote de rattachement pour assurer une représentation géographique équilibrée.

Pour proposer votre candidature :

> Déposez le coupon

ci-après avant le 8 octobre 2020
dans un des lieux suivants :

- Hôtel de Ville des Sables d'Olonne
- Mairie annexe du Château d'Olonne
- Mairie annexe d'Olonne sur Mer
- Mairie annexe de la Chaume

> ou par courrier à :

Mairie des Sables d'Olonne
Service Vie des Quartiers
CS 21842
21, place du Poilu de France
85118 Les Sables d'Olonne cedex

> ou remplissez-le directement sur
www.lessablesdolonne.fr

La fourniture de ces éléments est nécessaire pour vous permettre de participer au tirage au sort et vous envoyer ensuite des informations relatives à ce tirage au sort, à votre participation éventuelle à un CCQ ou aux travaux des CCQ.

Ils feront l'objet d'un traitement informatique. Leur accès sera limité aux seuls services de la mairie des Sables d'Olonne. Vous disposez du droit de demander au service Vie des quartiers de la Ville des Sables d'Olonne l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

**Pour tout renseignement, contacter
le 02 51 23 16 03**



Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

N° de téléphone* :

Adresse e-mail* :

Date de naissance :

Électeur du bureau de vote n° :

** mentions obligatoires*

Candidat(e) au Comité Consultatif du Quartier correspondant
à son lieu de résidence : Ouest Centre Sud Est Nord

Au titre :

d'un(e) Particulier(ère)

de représentant(e) officiel(le) de l'association (nom et adresse) :